Document generated on 07/13/2025 2:30 p.m.

**Acadiensis**
**Journal of the History of the Atlantic Region**
**Revue d'histoire de la région Atlantique**

ACADIENSIS

# « Ce que l'un construit, l'autre le détruit » : les factions de la cour de France, le Cardinal de Richelieu et l'Acadie, 1629-1632

Michel de Waele

Volume 51, Number 2, Fall 2022

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1099590ar

See table of contents

Publisher(s)

Department of History at the University of New Brunswick

ISSN

0044-5851 (print)
1712-7432 (digital)

Explore this journal

Cite this article

de Waele, M. (2022). « Ce que l'un construit, l'autre le détruit » : les factions de la cour de France, le Cardinal de Richelieu et l'Acadie, 1629-1632. *Acadiensis*, *51*(2), 9–33.

Article abstract

In 1629, the subjects of Charles I almost completely drove the French out of New France by seizing Quebec militarily and settling peacefully in Acadia. Although the English immediately agreed to restore Quebec to Louis XIII, they refused to leave Port-Royal, which the French had abandoned 15 years earlier. Faced with this situation, Cardinal Richelieu asked for an immediate return of Canada to France, even if it meant leaving the fate of Acadia in suspense. Richelieu's demand fueled the factional struggles that then undermined the French and English courts.

All Rights Reserved © Michel de Waele, 2023

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

# « Ce que l'un construit, l'autre le détruit » : Les factions de la cour de France, le Cardinal de Richelieu et l'Acadie, 1629-1632

MICHEL DE WAELE

In 1629, the subjects of Charles I almost completely drove the French out of New France by seizing Quebec militarily and settling peacefully in Acadia. Although the English immediately agreed to restore Quebec to Louis XIII, they refused to leave Port-Royal, which the French had abandoned 15 years earlier. Faced with this situation, Cardinal Richelieu asked for an immediate return of Canada to France, even if it meant leaving the fate of Acadia in suspense. Richelieu's demand fueled the factional struggles that then undermined the French and English courts.

En 1629, les sujets de Charles Ier chassent presque complètement les Français de Nouvelle-France en s'emparant militairement de Québec et en s'installant pacifiquement en Acadie. Si les Anglais acceptent immédiatement de restituer Québec à Louis XIII, ils refusent de quitter Port-Royal que les Français ont abandonné quinze ans plus tôt. Face à cette situation, le Cardinal de Richelieu demande un retour immédiat du Canada à la France, quitte à laisser le sort de l'Acadie en suspens. Cette demande alimentera les luttes de factions qui minent alors les cours française et anglaise.

LE 27 MARS 1632, À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, des représentants anglais et français signent les traités qui mettent fin à la guerre ayant opposé les deux royaumes du mois de juillet 1627 à la conclusion de la paix intérimaire de Suse en avril 1629. Le premier rétablit le libre commerce entre les deux États et le second précise les modalités à suivre afin de permettre aux navires, marchandises et territoires saisis de part et d'autre depuis la conclusion de la paix d'être restitués à leurs propriétaires légitimes. L'entente porte essentiellement sur la rétrocession à Louis XIII des territoires qu'il revendique en Amérique du Nord et qui sont occupés par des sujets de Charles Ier depuis le mois de juillet 1629[1]. Le texte précise que le monarque anglais transmettra des

1 Les prétentions territoriales européennes sur l'Amérique du Nord font abstraction des Autochtones, qui y habitent depuis des siècles : Virginia Miller, « Aboriginal Micmac

Michel de Waele, « « Ce que l'un construit, l'autre le détruit » : Les factions de la cour de France, le Cardinal de Richelieu et l'Acadie, 1629-1632 », *Acadiensis* 51, n° 2 (automne/Autumn 2022) : p. 9-33.

ordres « a tous ceux qui commandent dans le Fort-Royal, Fort de Québec, & Cap Breton, pour être lesdites Places & Fort rendus & remis és mains de ceux qu'il plaira a Sa Majesté tres-Chretienne[2] ». Le même jour et au même lieu, une convention est signée entre le cardinal de Richelieu et le capitaine Isaac de Razilly par laquelle ce dernier reçoit la responsabilité de reprendre possession du Port-Royal, « usurpé » par des sujets de Charles I[er][3].

Les raisons ayant provoqué la guerre anglo-française de 1627-1629 n'ont rien à voir avec l'outremer, même si les belligérants sont conscients de la fragilité de leur implantation en ces lieux. Le 29 avril 1627, l'établissement de la Compagnie des Cent-Associés a par exemple comme objectif d'établir une « puissante colonie » afin que « la Nouvelle France soit acquise au Roi avec toute son étendue, pour une bonne fois; sans craindre que les ennemis de cette couronne la ravissent aux François, comme il pourroit arriver s'il n'y étoit pourvu[4] ». Au moment où la guerre avec l'Angleterre s'avère imminente, les ennemis en question ne peuvent être que les Anglais qui, implantés en Virginie depuis 1607, sont soupçonnés de vouloir chasser la France d'Amérique du Nord, comme le rappelle le 25 juillet 1627 Charles de La Tour, lieutenant-gouverneur en Acadie, au cardinal de Richelieu : les Anglais ont « charge et dessein de se saisir du pays de la nouvelle-France et s'approprier la pêche des morues sec et vert et la traite de pelleterie et en priver les Français du tout[5] », écrit-il. Au moment où La Tour lance cet avertissement, une flotte menée par le duc de Buckingham se trouve depuis trois jours devant La Rochelle afin d'offrir l'aide du roi d'Angleterre aux protestants menacés par les forces de Louis XIII. Par la même occasion,

---

Population: A Review of the Evidence », *Ethnohistory*, vol. 23, n° 2 (printemps 1976), p. 117-127; John A. Dickinson et Jan Grabowski, « Les populations amérindiennes de la vallée laurentienne, 1608-1765 », *Annales de démographie historique*, n° 1 (1993), p. 51-65; Marcel Moussette, « L'Amérique du Nord avant Champlain », dans Michel De Waele et Martin Pâquet (dir.), *Québec, Champlain, le monde*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, p. 25-43.

2 Pour le traité de Suse, voir : *Corps universel diplomatique du droit des gens; contenant un recueil des traitez d'alliance, de paix... de toutes les conventions... & autres contrats, qui ont été faits en Europe, depuis le regne de l'empereur Charlemagne jusques à présent*, J. Dumont (dir.), Amsterdam, 1726-1731, vol. 5, 2[e] partie, p. 580. Pour ceux de Saint-Germain, voir : *Corps universel diplomatique du droit des gens*, vol. 4, 1[re] partie, p. 31 et 33.

3 *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, Québec, Impr. A. Côté, 1888, vol. 1, p. 85.

4 *Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du conseil d'état du roi concernant le Canada : imprimés sur une adresse de l'Assemblée législative du Canada*, Québec, E.R. Fréchette, 1854, vol. 1, p. 1.

5 Cité par : Azarie Couillard-Després, *Charles de Saint-Etienne de La Tour, gouverneur, lieutenant-général en Acadie, et son temps, 1593-1666*, Arthabaska, Librairie d'Arthabaska, 1930, p. 149-150.

Charles Ier entend aussi, voire surtout, affirmer la souveraineté anglaise sur les « mers étroites », c'est-à-dire le golfe de Gascogne, la mer d'Irlande et la Manche[6]. L'expédition tourne au fiasco, ses membres étant obligés de se replier après avoir tenté en vain de s'emparer pendant quatre mois de l'île de Ré. Laissés à eux-mêmes, les Rochelais subissent un siège d'une année avant d'ouvrir leurs portes à leur roi, de nouveaux secours envoyés d'Angleterre ne réussissant pas à faire lever le blocus. La reddition de la ville entraîne le début des négociations de paix entre les deux royaumes, qui se concluent par la signature du traité de Suse, qui officialise la suspension d'armes tout en confiant à des ambassadeurs extraordinaires le soin de s'entendre sur une paix définitive, de nombreux points demeurant en suspens en avril 1629.

Aucune question relative à l'outremer ne se trouve au programme lorsque les négociations finales commencent entre les deux royaumes[7]. La situation évolue en octobre 1629 quand on apprend la prise de Québec par des corsaires, les frères Kirke. Cet événement s'étant produit trois mois après la signature du traité de Suse, la France demande immédiatement la restitution de la place, ce qu'elle obtient sans peine : « Je suis marry de ce qui est arrivé au canada, aurait dit Charles Ier à Châteauneuf, mais que j'en aye la certitude, j'en feray donner entiere satisfaction au Roy mon frere[8]. » Le monarque anglais refuse toutefois d'ordonner aux Écossais qui sont descendus à la même époque en Acadie de quitter la région, leur implantation ayant été menée, selon lui, pacifiquement dans des endroits inhabités par des chrétiens[9]. Pendant les 18 mois suivants, la mésentente sur le sort de l'Acadie empêche l'atteinte d'une paix générale entre les deux royaumes.

---

6 « Instructions de Charles Ier au duc de Buckingham », National Archives, Kew [dorénavant NA], State Papers [dorénavant SP] 16/67/57; Roger Lockyer, *Buckingham: The Life and Political Career of George Villiers, First Duke of Buckingham 1592-1628*, Londres, Longman, 1981, p. 377.

7 Pour les instructions données au marquis de Châteauneuf et à sir Thomas Edmonds, voir : Ministère des Affaires étrangères [dorénavant MAE], Correspondance politique [dorénavant CP] Angleterre 43, f° 140 et NA, SP 78/84, f° 133.

8 « Châteauneuf à Richelieu », 28 octobre 1629, MAE, CP Angleterre 43, f° 307.

9 N.E.S. Griffiths et John G. Reid, « New Evidence on New Scotland, 1629 », *The William and Mary Quarterly*, vol. 49, n° 3 (juillet 1992), p. 492-508; Andrew D. Nicholls, *A Fleeting Empire: Early Stuart Britain and the Merchant Adventurers to Canada*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010. Dirigés par lord Ochiltree, les Écossais qui débarquent au Cap-Breton sont cependant rapidement chassés par le capitaine Charles Daniel : « Relation du voyage fait par le capitaine Daniel, de Dieppe, en la Nouvelle-France, en la présente année 1629 », *Les œuvres complètes de Champlain*, Éric Thierry (dir.), Québec, Septentrion, 2019, vol. 2, p. 1077-1080; Nicholls, *A Fleeting Empire*, p. 131-135.

Fruit de longs pourparlers entre deux puissances européennes s'étant déclarées la guerre pour des raisons n'ayant rien à voir avec des dynamiques coloniale ou impériale, la restitution à la France de l'Acadie et du Canada a peu retenu l'attention des historiens[10]. Ceux qui se sont intéressés à ce sujet ne l'ont pas toujours examiné dans son ensemble et se sont plutôt penchés qui sur le Canada – souvent confondu avec la Nouvelle-France –, qui sur l'Acadie dans une perspective, pour reprendre les mots de François-Joseph Ruggiu, « dont l'horizon ultime semble être toujours le devenir actuel de ces territoires[11] ». La décision de Charles Ier de céder finalement l'Acadie à son beau-frère a été sévèrement jugée par certains historiens du Canada atlantique qui lui ont reproché la « facilité » avec laquelle il l'aurait prise, un jugement en harmonie avec l'image généralement négative que l'on a eue de ce monarque. Par exemple, en 1892, George Patterson jugeait que, à cette occasio n, celui-ci avait semblé « manifester de la stupidité ou de la duplicité tout à fait inexplicables, ou, comme nous sommes enclin à le croire, un grand mélange des deux[12] ». Plusieurs chercheurs attribuent plus précisément sa décision finale à son manque chronique d'argent : il aurait consenti aux demandes de Louis XIII en échange du reliquat de la dot que la France devait lui verser à la suite de son mariage avec Henriette-Marie en 1625[13].

---

10 La Nouvelle-France représente à cette époque un vaste territoire aux limites indéterminées. Le Canada désigne généralement la vallée du Saint-Laurent : Catherine Desbarats et Allan Greer, « Où est la Nouvelle-France? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 64, n° 3-4 (hiver-printemps 2011), p. 31-62; Marie Houllemare, « La qualification du Nouveau Monde dans les textes législatifs français, XVIe-début XVIIe siècles », dans Nicolas Lombart (dir.), *Les nouveaux mondes juridiques, du Moyen Âge au XVIIe siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 180-184.

11 François-Joseph Ruggiu, « Des nouvelles France aux colonies : une approche comparée de l'histoire impériale de la France de l'époque moderne », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* (2018), http://journals.openedition.org/nuevomundo/72123.

12 George Patterson, « Sir William Alexander and the Scottish Attempt to Colonize Acadia », *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, vol. 10 (1892), sect. 2, p. 102 (nous avons traduit); Henry Percival Biggar, *The Early Trading Companies of New France: A Contribution to the History of Commerce and Discovery in North America*, Toronto, University of Toronto Press, 1901, p. 160 et 163-164; John Bartlet Brebner, *New England's Outpost: Acadia before the Conquest of Canada*, New York, Columbia University Press, 1927, p. 26; George Pratt Insh, « Sir William Alexander's Colony at Port Royal », *Dalhousie Review,* vol. 9 (1929-1930), p. 438-447. Pour un rapide aperçu de la façon dont les historiens ont jugé Charles Ier, voir : Mark Parry, « Introduction », *Charles I*, Londres, Routledge, 2019.

13 A.W. Currie, « Some Eighteenth-Century Observations on Nova Scotia », *The Dalhousie Review* (1968), p. 568; Henry Kirke, *The First English Conquest of Canada: With Some Account of the Earliest Settlement in Nova Scotia and Newfoundland*, Londres, Sampson Low, Marston & Co., 1908, p. 99; David Hackett Fischer, *Le rêve de Champlain*, Montréal,

Les spécialistes de la Nouvelle-France, pour leur part, ont plutôt insisté sur le rôle fondamental qu'aurait joué Samuel de Champlain dans les efforts visant la rétrocession à Louis XIII de « ses » territoires nord-américains. Cette façon de voir les choses se développe à partir de la deuxième moitié du 19e siècle, pendant que le Canada français « s'invente » en réaction notamment à la publication du rapport Durham et de l'*Acte d'union*. De nombreux livres s'intéressant à l'histoire de la Nouvelle-France sont alors publiés, dans lesquels Jacques Cartier et Samuel de Champlain sont idéalisés, voire monumentalisés, comme l'a écrit Hélène Destrempes[14]. Champlain devient non seulement le « père de la Nouvelle-France » mais son sauveur : « Sur ses représentations, Louis XIII fit demander au roi d'Angleterre la remise de Québec et des autres forts que les Anglais avaient pris, après la conclusion de la paix entre les deux couronnes », écrit en 1861 l'abbé Ferland. Il permet ainsi d'éviter, selon Gabriel Hanotaux, que « la grande faute » commise en 1763 ne soit accomplie dès 1629[15]. Dernièrement, David Hackett Fischer a soutenu qu'un « moment critique survint en 1632, lorsque, sur les instances de Champlain, l'Acadie fut ajoutée à la liste des territoires que l'Angleterre était contrainte de rendre à la France[16] ».

Ce n'est qu'en 1977 qu'un historien s'éloigne des explications centrées sur le caractère des individus impliqués dans ces événements pour examiner ceux-ci sous un angle plus large, bien qu'essentiellement centré sur l'Acadie.

---

Boréal, 2011 [2008], p. 504; Lauric Henneton, « Spiritual Geopolitics: Reconsidering Religious and Political Boundaries in Seventeenth-Century Northeastern America », *Journal of Early American History*, vol. 4, nº 3 (2014), p. 220; Margaret Conrad, *At the Ocean's Edge: A History of Nova Scotia to Confederation*, Toronto, University of Toronto Press, 2020, p. 67.

14 Jean-Philippe Warren, « L'invention du Canada français : le rôle de l'Église catholique », dans Martin Pâquet et Stéphane Savard (dir.), *Balises et références : Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 21-56; Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, p. 156-165 et 280-288; Hélène Destrempes, « Mise en discours et médiatisation des figures de Jacques Cartier et de Samuel de Champlain au Canada français dans la seconde moitié du XIXe siècle », *Tangence*, nº 90 (été 2009), p. 89-106; Alan Gordon, *The Hero and the Historians: Historiography and the Uses of Jacques Cartier*, Vancouver, UBC Press, 2010.

15 Jean-Baptiste-Antoine Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, Québec, Augustin Côté, 1861, vol. 1, p. 243; François Daniel, *Précis historique ou Abrégé de l'histoire du Canada avec aperçu sur les principaux personnages du pays*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1867, p. 4; Henri-Raymond Casgrain, *Champlain, sa vie et son caractère*, Québec, L.-J. Demers, 1898, p. 46-47; Gabriel Hanotaux, *Champlain*, Paris, Sansot, 1912, p. 42; *Samuel Eliot Morison, Samuel de Champlain: Father of New France*, Boston, Little, Brown, 1972; Bernard Allaire, « L'occupation de Québec par les frères Kirke », dans Raymonde Litalien et Denis Vaugeois, *Champlain : la naissance de l'Amérique française*, Québec, Septentrion, 2004, p. 245-257; Éric Thierry, « Introduction », *Les œuvres complètes de Champlain*, vol. 2, p. 593.

16 Hackett Fischer, *Le rêve de Champlain*, p. 552.

Insistant sur le flou entourant les réalités coloniales au tournant des années 1630, John G. Reid rappelle à quel point la colonisation est alors un phénomène récent et signale que, à ce titre, les doutes entretenus par Charles Ier sur son importance présente et à venir, et sur les efforts devant être consacrés à la protection des entreprises qui y sont liées, peuvent se comprendre[17]. Selon Reid, l'« abandon » de l'Acadie en 1632 résulterait d'un calcul politique basé sur l'hypothèse selon laquelle les Français n'étaient pas vraiment intéressés à s'installer durablement dans la région. Partant du postulat selon lequel les sujets de Louis XIII concentreraient leurs efforts sur le développement du Canada, Charles Ier aurait accepté d'effectuer un repli stratégique temporaire sur la côte de l'Atlantique, les Écossais abandonnant leurs positions acadiennes avant de relancer leur projet colonial devant l'absence d'initiatives en ce sens de la part des Français. Le calcul royal s'avère erroné, sir William Alexander, qui prône depuis le début des années 1620 la création d'une Nouvelle-Écosse, se tournant assez rapidement vers des objectifs plus lucratifs, notamment l'exploitation de la pêche à Terre-Neuve, dans l'espoir de rembourser une importante dette contractée au fil des ans et Louis XIII confiant le jour même de la signature des traités de Saint-Germain à Isaac de Razilly le soin de développer l'Acadie[18]. Toutefois, comme nous allons le voir dans cet article, les Anglais ont alors de bonnes raisons de croire au désintérêt de la France envers une région qu'elle a quasiment laissée à elle-même depuis la fondation de Québec en 1608. Charles Ier a peut-être perdu son pari en 1632, mais la conclusion de cette histoire ne témoigne pas de sa « stupidité ».

**La division de la Nouvelle-France**

En juillet 1607, les Français qui tentent de s'implanter depuis quatre ans en Acadie apprennent la révocation du monopole accordé quatre ans plus tôt par le roi à Pierre Dugua de Monts, victime de l'opposition de plusieurs personnes qui entendent également exploiter les richesses d'Amérique du Nord[19]. La région n'est pas abandonnée pour autant. Le 29 février 1608,

17 John G. Reid, « The Scots Crown and the Restitution of Port Royal, 1629-1632 », *Acadiensis*, vol. 4, nº 2 (printemps 1977), p. 63; John G. Reid, *Acadia, Maine, and New Scotland: Marginal Colonies in the Seventeenth Century*, Toronto, University of Toronto Press, 1981, p. 37-40.

18 Nicholls, *A Fleeting Empire*, p. 152.

19 *Commissions du Roy & de Monseigneur l'Admiral, au sieur de Monts, pour l'habitation és terres de Lacadie Canada, & autres endroits en la nouvelle France. Ensemble les defenses premieres et secondes à tous autres, de trafiquer avec les Sauvages desdites terres*, Paris,

Dugua de Monts cède à Jean de Biencourt de Poutrincourt l'habitation de Port-Royal, décision confirmée par Henri IV quelques semaines plus tard[20]. Le Canada et l'Acadie vivent dès lors de façon indépendante – Marcel Trudel parle d'une « malheureuse division des forces[21] » –, ce qui est officialisé en 1612 lorsque le duc de Soissons puis, après la mort rapide de ce dernier, le prince de Condé sont nommés lieutenant-général pour le premier et vice-roi pour le second en Nouvelle-France. Les droits, pouvoirs et privilèges qui leur sont accordés s'appliquent à l'ensemble des terres revendiquées par la France en Amérique du Nord, « sauf et excepté pour le regard du sieur de Poutrincourt au quel n'entendons prejudicier en quelque manière que ce soit[22] ». La Nouvelle-France, dès ses origines, n'est pas pensée comme un tout, ce qui se perçoit dans la façon dont son gouvernement est conçu. Les lieutenants-généraux ont des compétences et privilèges qui les apparentent à des gouverneurs de province qui jouissent d'une certaine autonomie et ne sont pas appelés à collaborer entre eux[23]. En Nouvelle-France, les dirigeants du Canada et de l'Acadie se trouvent à la tête de petites enclaves indépendantes l'une de l'autre situées à l'intérieur de zones dominées par les Autochtones qui les circonscrivent.

Laissés à eux-mêmes, Poutrincourt et ses successeurs, son fils Charles de Biencourt (1615-1623) puis Charles de La Tour, réussissent, malgré certaines divisions qui s'invitent dans la région, notamment en matière de religion, à développer un petit commerce avec la France, mais sans se montrer intéressés à développer une colonie de peuplement[24]. Par ailleurs, ils font continuellement

---

Philippe Patisson, 1605. Pour les difficultés d'enregistrement de ces commissions par le Parlement de Normandie, voir Édouard Hippolyte Gosselin, *Nouvelles glanes historiques normandes : puisées exclusivement dans des documents inédits*, Rouen, Impr. de H. Boissel, 1873, p. 21-23. Sur les querelles juridiques autour de l'exploitation de l'Amérique du Nord par les Français, voir : Helen Dewar, « Litigating Empire: The Role of French Courts in Establishing Colonial Sovereignties », dans Richard Ross et Lauren Benton (dir.), *Legal Pluralism and Empires, 1500–1850*, New York, New York University Press, 2013, p. 49-79.

20 René Baudry et Robert Le Blant (dir.), *Nouveaux documents sur Champlain et son histoire*, Ottawa, Archives publiques du Canada, 1967, p. 163-164 et 366-370.

21 Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 2 : *Le comptoir, 1604-1627*, Montréal, Fides, 1966, p. 84.

22 Baudry et Le Blant, *Nouveaux documents sur Champlain*, vol. 1, p. 163-164 et 236.

23 François-Joseph Ruggiu, « Colonies, Monarchy, Empire and the French Ancien Régime », dans Robert Aldrich et Cindy McCreery (dir.), *Crowns and Colonies: European Monarchies and Overseas Empires*, Manchester, Manchester University Press, 2016, p. 194-210.

24 Robert Le Blant, « L'avitaillement du Port-Royal d'Acadie par Charles de Biencourt et les marchands rochelais, 1615-1618 », *Outre-mers : revue d'histoire*, n° 155 (1957), 138-164; Bernard Allaire, P*elleteries, manchons et peaux de castor : les fourrures nord-américaines*

face aux activités illégales de personnes qui ne reconnaissent pas les monopoles octroyés par la couronne[25]. Lorsque, en 1627, La Tour prend la plume pour dépeindre à Richelieu la situation à laquelle il fait face, il se plaint d'avoir à se prémunir contre des attaques anglaises tout en se protégeant des Français « qui vont a la grande riviere [le Saint-Laurent] qui jusques à present m'ont poursuivy jusques à la mort[26] ».

Les 25 premières années d'efforts français en Amérique du Nord ne permettent pas d'y ancrer une présence solide. Les efforts de peuplement, tant au Canada qu'en Acadie, sont pratiquement inexistants, les individus engagés dans la région étant davantage intéressés par le contrôle du commerce, la captation des richesses locales et l'extension de la chrétienté que par l'appropriation de nouveaux territoires au nom de leur souverain[27]. Malgré tout, le gouvernement de Louis XIII fonde davantage d'espoirs sur le Canada que sur l'Acadie. La responsabilité du premier est confiée à des individus apparentés à la famille royale, ce qui témoigne de l'importance relative accordée à cette région, alors que l'Acadie est laissée sous la responsabilité de Poutrincourt, de Biencourt et de La Tour, des personnages de plus basse extraction. Le potentiel du bassin laurentien apparaît beaucoup plus prometteur à tous les niveaux que celui de l'Acadie, comme le mentionne Samuel de Champlain au père Coton, le confesseur de Louis XIII, au courant des années 1610. Dans ses récits publiés en 1632, rappelant cette intervention, il écrit en parlant de Québec que « la conversion des infidèles, [...] le commerce et le trafic pouvaient s'y faire, par le moyen de grand fleuve Saint-Laurent, beaucoup mieux qu'en Acadie, malaisée à conserver, à cause du nombre infini de ses ports, qui ne pouvaient se garder que par de

---

*à Paris 1500-1632*, Québec, Septentrion, et Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999, p. 78; Gervais Carpin, « L'Acadie de 1613 à 1627 », dans Steven R. Pendery et Fabienne Ravoire (dir.), *Histoire et archéologie des XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, Paris, Éditions du CTHS, 2011, p. 113-119; N.E.S. Griffiths, *From Migrant to Acadian: A North-American Border People, 1604-1755*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2005, p. 5-6, 30-31 et 38; Joseph R. Wachtel, « "A 'Bon François' Desirous of the Glory of the King": Intra-Catholic Anti-Jesuitism and the Collapse of the Port Royal Mission, 1610-1613 », *Acadiensis*, vol. 49, n° 2 (automne 2020), p. 34-57.

25 Griffiths, *From Migrant to Acadians*, p. 38. Sur les compagnies qui se succèdent dans le Saint-Laurent, voir : Helen Dewar, *Disputing New France: Companies, Law, and Sovereignty in the French Atlantic, 1598-1663*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2022.

26 Cité par : Couillard-Després, *Charles de Saint-Etienne de La Tour*, p. 149-150.

27 Gervais Carpin, « Les migrations vers la Nouvelle-France au temps de Champlain », dans Litalien et Vaugeois, *Champlain*, p. 163-179; Allan Greer, *Property and Dispossession: Natives, Empires and Land in Early Modern North America*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019 [2018], p. 5.

grandes forces, et parce que le terroir y est peu peuplé de Sauvages, outre que l'on ne pourrait pénétrer par ces lieux dans les terres, où sont nombre d'habitants sédentaires, comme on pourrait faire par ladite rivière Saint-Laurent, plutôt qu'aux côtes d'Acadie[28] ». Champlain mentionne également la présence des Anglais sur l'autre rive de la baie de Fundy, qui représente une menace constante pour cette région. En 1613, parti de Virginie, Samuel Argall attaque d'ailleurs Port-Royal et la mission que les jésuites viennent de créer près de la rivière Pentagouët, n'y laissant que des ruines[29]. Lorsque, en 1617, Champlain envoie des mémoires au roi et à la Chambre de commerce qu'il a créée afin d'examiner l'opportunité de constituer un équivalent français de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, l'ensemble de son propos est axé sur le Canada et les possibilités qu'il recèle tandis qu'il ne fait aucune mention de l'Acadie[30].

Les autorités françaises croient davantage au potentiel de la vallée du Saint-Laurent, des Antilles ou de la Guyane qu'à celui de l'Acadie[31]. La guerre qui se dessine avec l'Angleterre – les relations entre les deux pays ne font que se dégrader depuis le mariage de Charles Ier et d'Henriette-Marie[32] – force toutefois les autorités françaises à la considérer à nouveau et, en 1628, la Compagnie des Cent-Associés envoie probablement de Bordeaux des navires vers l'Acadie, mais elle n'est pas en mesure d'empêcher l'année

28 *Les œuvres complètes de Champlain*, vol. 2, p. 735-736.

29 Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France,* vol. 2, p. 84; *Les œuvres complètes de Champlain*, vol. 1, p. 466; Pierre Biard, « Relation de la Nouvelle-France, de ses terres, naturels du pays, de ses habitants, et voyage des pères Jésuites en icelle », 1616, dans *Relations des Jésuites contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, Québec, Augustin Côté, 1858, vol. I, p. 46-50. L'amiral de Montmorency dénonce l'entreprise d'Argall dans une lettre adressée à Jacques Ier le 28 octobre 1613 : NA, SP 78/61, f° 284. En 1623, l'ambassadeur de France demande au roi d'Angleterre « de faire expédier quelques deffences à ses sujets de troubler les François qui naviguent aux dites terres neusves et spécialement le dit Sieur de Poutrincourt en ses possessions et domaines par dela » : « Le memorial de Monseigneur le comte de Tillières, Ambassadeur pour le Roy de France », George Pratt Insch, *Scottish Colonial Schemes, 1620-1686*, Glascow, Maclehose, Jackson & Co., 1922, p. 212-213.

30 *Les œuvres complètes de Champlain*, vol. 2, p. 463-468 et 469-472.

31 Jean-Pierre Moreau, *Les Petites Antilles de Christophe Colomb à Richelieu : 1493-1635*, Paris, Karthala, 1992; Philippe Jarnoux, « La France équinoxiale : les dernières velléités de colonisation française au Brésil (1612-1615) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 98, n° 3 (1991), p. 273-296; Christophe Maneuvrier et Martijn van den Bel, « La colonie normande de la Sinnamary en Guyane (1626-1636) », *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 180 (mai-août 2018), p. 37-58.

32 Michel De Waele, *L'affirmation du fait colonial dans les relations internationales : la guerre franco-anglaise de 1627-1629*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 169-199.

suivante les descentes écossaises à Port-Royal et au Cap-Breton[33]. Avertis de ces événements, Louis XIII et Richelieu sont confrontés à la question suivante : jusqu'à quel point doivent-ils insister afin que la souveraineté française y soit reconnue?

**Intérêt national et intérêts personnels**

Le 9 octobre 1629, le cardinal de Richelieu informe le marquis de Châteauneuf que « ceux de la Compagnie du Canada » l'ont prévenu que « les Anglois ont chassé les françois de l'habitation de Quebec ». L'ambassadeur est chargé d'en faire « grande plainte » auprès de Charles Ier et de le prier « de mettre ordre a la reparation necessaire en tel cas[34] ». Richelieu, selon Sir Thomas Edmonds, ambassadeur extraordinaire d'Angleterre en France, est profondément agité par cet événement, qui marque la fin d'une impressionnante série de victoires contre les Anglais, la Savoie et les protestants français à qui Charles Ier est venu en aide en envoyant sa flotte devant La Rochelle en juillet 1627[35]. Les forces menées par le duc de Buckingham retournent en Angleterre quatre mois plus tard sans avoir rien accompli et sans avoir été en mesure d'affirmer la souveraineté de Charles Ier sur les mers étroites. La chute de La Rochelle un an plus tard permet aux troupes de Louis XIII de mener une expédition éclair hivernale contre la Savoie qui contrecarre alors les plans français en Italie du Nord[36]. Cette démonstration de force est suivie par une campagne dans le Languedoc au terme de laquelle les huguenots se soumettent finalement à l'autorité royale en juillet, mettant fin à huit ans de conflit entre la couronne et une partie de ses sujets protestants[37]. La nouvelle de la prise de Québec

33 Gervais Carpin, *Le réseau du Canada : étude du mode migratoire de la France vers la Nouvelle-France (1628-1662)*, Québec, Septentrion, et Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001, p. 120-124; Robert Le Blant, « La Compagnie de la Nouvelle-France et la restitution de l'Acadie (1627-1636) », *Revue d'histoire des colonies*, vol. 42, n° 146 (1955), p. 77-78; Claude Massé, « Jean Tuffet et ses activités en faveur de la Nouvelle-France (1626-1634) », *Les Cahiers de la Société historique acadienne,* vol. 18, nº 1 (1987), p. 5-24.

34 *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, Denis-Louis-Martial Avenel (dir.), Paris, Imprimerie impériale, 1858, vol. 3, p. 444.

35 « Edmonds à Dorchester », 7 novembre 1629, NA, SP 78/85, fº 72.

36 David Parrott, « The Mantuan Succession, 1627-1631: A Sovereignty Dispute in Early Modern Europe », *English Historical Review*, vol. 112 (février 1997), p. 20-65; Toby Osborne, *Dynasty and Diplomacy in the Court of Savoy: Political Culture and the Thirty Year's War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 143-172.

37 Philippe Chareyre, « Trente ans après : de la paix à la grâce, l'édit de Nîmes, juillet 1629 », dans Paul Mironneau et Isabelle Pébay-Clottes (dir.), *Paix des armes, paix des âmes*, Paris, Imprimerie nationale, 2000, p. 343-370.

représente donc un revers inédit et inattendu, que l'établissement de la Compagnie des Cent-Associés devait pourtant prévenir. La reddition à laquelle Champlain a été contraint constitue une atteinte directe à l'honneur du roi et du royaume, d'autant qu'elle est survenue trois mois après la signature du traité de Suse[38]. L'insistance manifestée par Richelieu afin que Châteauneuf en réclame la restitution – il renouvelle cette requête les 17 et 28 octobre de même que le 8 novembre – se comprend ainsi aisément, l'honneur du royaume et de son souverain étant directement en jeu[39]. Le cardinal a cependant des raisons plus personnelles de s'inquiéter du sort de la vallée du Saint-Laurent.

Peu après avoir pris la tête du Conseil du roi en août 1624, Richelieu se rend compte de la faiblesse de la marine française. En janvier 1625, celle-ci se montre incapable de venir à bout d'une escadre huguenote sans recourir à l'aide de navires anglais et hollandais. Quelques mois plus tard, elle se révèle impuissante à empêcher des galères espagnoles de ravitailler Gênes, alors assiégée par une force franco-savoyarde[40]. Le cardinal s'attelle dès lors à restructurer l'administration des affaires maritimes et à renforcer la flotte militaire du royaume. Il crée également des compagnies de commerce qui ont entre autres mandats celui d'installer durablement la France dans les Antilles et en Amérique du Nord[41]. Ces différentes initiatives lui donnent l'occasion de concentrer dans ses mains la plupart des charges liées à

38 Sur l'importance de l'honneur dans la culture politique du temps, voir : Erik Ringmar, *Identity, Interest and Action: A Cultural Explanation of Sweden's Intervention in the Thirty Years War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007 [1996]; Lucien Bély, *La société des princes, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 1999; Françoise Hildesheimer, « Guerre et paix selon Richelieu », dans Lucien Bély (dir.), *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 31-54; Michael Rohrschneider, « Reputation als Leitfaktor in den internationalen Beziehungen der Frühen Neuzeit », *Historische Zeitschrift*, vol. 291, n° 2 (2010), p. 331-352; Courtney Thomas, *If I Lose Mine Honour, I Lose Myself: Honour among the Early Modern English Elite*, Toronto, University of Toronto Press, 2017; Michel De Waele, « Honneur et souveraineté : Richelieu et la mer », à paraître dans *French Historical Studies*, vol. 45, n° 4 (2022) : 567-590.

39 *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État*, vol. 3, p. 450, 454 et 461.

40 De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, p. 128-138; Carlo Bitossi, « Guerre et paix : la République de Gênes et le Duché de Savoie, 1625-1663 », *Dix-septième siècle*, n° 262 (2014), p. 43-51.

41 Alan James, « The Development of French Naval Policy in the Seventeenth Century: Richelieu's Early Aims and Ambitions », *French History*, vol. 12, n° 4 (1998), 384-402; Carpin, *Le réseau du Canada*, p. 43-58; Helen Dewar, « Souveraineté dans les colonies, souveraineté en métropole : le rôle de la Nouvelle-France dans la consolidation de l'autorité maritime en France, 1620-1628 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 64, n° 3-4 (hiver-printemps 2011), p. 63-92; Éric Roulet, *La Compagnie des îles de l'Amérique, 1635-1651 : une compagnie coloniale au XVIIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

l'administration des affaires navales et commerciales[42]. Ces fonctions l'enrichissent et lui permettent d'entretenir un vaste réseau de fidèles promus à leurs postes grâce à son influence et qui vivent en bonne partie sous sa dépendance. Le cardinal investit également dans les compagnies de commerce qu'il crée en devenant, par exemple, le premier signataire de la convention instituant la Compagnie des Cent-Associés. Les autres personnes liées à cette initiative sont généralement de ses créatures, c'est-à-dire des hommes qui lui doivent « leur puissance politique, leur prestige et leur richesse[43] ».

Nonobstant l'atteinte à l'honneur du roi et du royaume qu'elle représente, la chute de Québec affecte ainsi le cardinal sur les plans personnel et politique. Non seulement y perd-il de l'argent, mais sa capacité de subvenir aux demandes et aux besoins de ses fidèles s'en trouve grandement diminuée. Afin de financer leur premier embarquement en 1628, les Cent-Associés empruntent 150 000 livres tournois, auxquelles s'ajoutent 103 976 livres pour soutenir l'embarquement de 1629[44]. Or, ces deux expéditions tournent au désastre, les navires envoyés tombant aux mains des Anglais ou rebroussant chemin après avoir appris la reddition de Québec aux mains des Kirke. Les importantes pertes encourues expliquent en bonne partie l'empressement du cardinal à demander la restitution du Canada, ce à quoi Charles Ier consent sans hésiter, d'autant que l'arrivée des Kirke et de Champlain à Londres lui fournit la « certitude » qu'il demandait au sujet de l'illégalité de l'opération.

Après avoir entendu une nouvelle fois Châteauneuf, Charles Ier et les membres de son conseil acceptent de rétrocéder Québec et les marchandises dont les Kirke se sont illégalement emparés : le monarque et ses proches « ne font point difficulte de faire tout rendre », écrit l'ambassadeur à Richelieu le 7 novembre[45]. Les Anglais, qui dénoncent à la même époque l'attaque perpétrée en juillet, sur ordre de Richelieu, contre leur colonie antillaise de Saint-Christophe ainsi que la prise de deux de leurs vaisseaux et de leurs riches cargaisons au large de l'Afrique par le capitaine dieppois Jacob

42 Françoise Hildesheimer, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004, p. 142-144.

43 Orest Ranum, *Les créatures de Richelieu, secrétaires d'État et surintendants des Finances, 1635-1642*, Paris, A. Pedone, 1966, p. 25; Joseph Bergin, *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, Robert Laffont, 1987 [1985], p. 96-116; Robin Briggs, « Richelieu and Reform: Rhetoric and Political Reality », dans Joseph Bergin et Laurence Brockliss (dir.), *Richelieu and his Age*, Oxford, Clarendon Press, 1992, p. 72-97; Trudel, Histoire de la Nouvelle-France, vol. 3, t. 1, p. 415-443.

44 Carpin, *Le réseau du Canada*, p. 121 et 126.

45 MAE, CP Angleterre 43, f° 313.

Bontemps, sont dans l'impossibilité de rejeter la requête présentée : ils ne peuvent dénoncer les actions françaises commises en temps de paix tout en justifiant celles qu'ils ont menées dans des circonstances similaires[46]. Ce même jour, Dorchester informe Edmonds du désir de leur maître de voir le traité de Suse « ponctuellement observé » au sujet des affaires du Canada, ce qui implique de rendre sans coup férir Québec aux Français, puisque nul n'a encore connaissance des résultats des voyages entrepris par Alexander et Ochiltree[47].

La nouvelle au sujet des implantations écossaises en Acadie parvient à Paris au courant de la deuxième semaine de novembre, Châteauneuf et Richelieu n'en faisant pas mention dans des lettres qu'ils s'échangent les 7 et 8 novembre, le cardinal priant même l'ambassadeur « de poursuivre la satisfaction de Canada, qui consiste en la restitution de Québec[48] ». Après en avoir pris connaissance, l'ambassadeur demande une audience à Charles Ier au cours de laquelle il affirme que la souveraineté de son roi sur l'Acadie est établie et que Port-Royal doit conséquemment être immédiatement évacué, ce que le roi refuse d'ordonner, ses sujets s'étant installés pacifiquement dans cette région qui leur a été octroyée par charte par Jacques Ier en septembre 1621 et que les Français ont abandonnée en 1607 après l'avoir momentanément habitée. L'installation des Écossais à Port-Royal et au Cap-Breton ne constitue pas un acte militaire commis en temps de paix et elle ne contrevient pas, selon Charles Ier, aux termes du traité de Suse[49]. L'honneur de Louis XIII lui interdisant de laisser aller à une autre nation un territoire sur lequel il estime exercer sa souveraineté, Richelieu demande néanmoins à son ambassadeur londonien d'en exiger la restitution.

Cette requête, lorsqu'il la reçoit, plonge Châteauneuf dans un certain embarras, Charles Ier ayant déjà soutenu la légalité de l'expédition des

---

46 Brian Dyde, *Out of the Crowded Vagueness: A History of the Islands of St Kitts, Nevis and Anguilla*, Oxford, Macmillan, 2005, p. 31-32; « Requête de l'ambassadeur Edmonds contre le capitaine Bontemps », 1629, NA, SP 78/85, f° 262.

47 *Acts of the Privy Council, vol. 45 1629-1630*, R.F. Monger et P.A. Penfold (dir.), Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1960, p. 162; « Dorchester à Edmonds », Whitehall, 7 novembre 1629, NA, SP 78/85, f° 95.

48 *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État*, vol. 3, p. 461.

49 *The Earl of Stirling's Register of Royal Letters Relative to the Affairs of Scotland and Nova Scotia from 1615 to 1635*, Édimbourg, 1885, p. xv-xvi; « Charter in favour of Sir William Alexander, Knight, of the Lordship and Barony of New Scotland in America », *Mémoires et comptes-rendus de la Société royale du Canada*, seconde série, vol. 5, sect. 2, Ottawa, Société royale du Canada, 1899, p. 104-121; « Châteauneuf à Richelieu », 18 et 21 novembre 1629, MAE, CP Angleterre 43, f$^{os}$ 319 et 322.

Écossais. Il se tourne alors vers Champlain afin de tirer l'affaire au clair en lui demandant de fournir « par escript avant que partir les noms des lieux et costes que je debvois pretendre appartenir au Roy et luy debvoient estre restituées ». Le gouverneur de Québec s'exécute et remet à l'ambassadeur un document « par ou vous verrez », signale Châteauneuf à Richelieu le 26 novembre, « que ny le Cap Breton ny l'Accadie ne sont point comprins, et qu'il se contente que nous ayons liberte d'y aller pescher[50] ».

Fidèle à la position qu'il défend depuis des années, et à laquelle le gouvernement de Louis XIII semble implicitement adhérer, Champlain ne croit pas que la France doive diviser ses forces en courant deux lièvres à la fois. D'ailleurs, au moment où Châteauneuf lui demande son avis sur la question, Champlain a déjà demandé la permission de rentrer à Paris, probablement pressé de prendre part aux préparatifs de l'expédition destinée à récupérer Québec[51]. En attendant des précisions de la part du cardinal sur la marche à suivre, l'ambassadeur continue d'exiger la rétrocession de l'ensemble de la Nouvelle-France. Charles Ier, pour sa part, reste sur ses positions : s'il est prêt à rendre Québec, il refuse de s'engager au sujet de l'Acadie[52]. Le monarque anglais tranche enfin finalement la question en janvier : il ne voit pas pourquoi il devrait rendre le Cap-Breton et Port-Royal, « voulant dire qu'estans costes deshabites par les françois, qu'ilz ne

50 « Châteauneuf à Richelieu », de Londres, 26 novembre 1629, MAE, CP Angleterre 43, f° 345. Les archives du ministère des Affaires étrangères de France conservent deux copies non signées et non datées d'un « Mémoire de ce que les françois possedoient depuis plusieurs annees en ça; ou auparavant anglois n'avoient esté, sinon depuis deux ans que le feu cappitaine Michel de Dieppe les y mena, lequel est mort en cette presente année a Tadoussac ». Si la première ne fait référence aux côtes de Terre-Neuve et à l'Acadie qu'en fonction de la liberté de pêche qu'aurait demandée Champlain, la deuxième fait part de territoires beaucoup plus importants que devrait revendiquer la France, entre autres toute la côte de l'Atlantique depuis Kennebec : MAE, CP Angleterre 43, f$^{os}$ 353 et 354. Selon Éric Thierry, un secrétaire aurait remis à Châteauneuf une copie tronquée de la liste établie par Champlain. L'erreur ayant été constatée, un autre secrétaire aurait complété le document, dont la première version n'aurait pas été détruite. Toutefois, il n'apporte aucune preuve à l'appui de cette hypothèse : *Les œuvres complètes de Champlain*, vol. 2, p. 621, n. 12.

51 « Châteauneuf à Richelieu », 20 novembre 1629, MAE, CP Angleterre 43, f° 326. Champlain, dans ses écrits publiés en 1632, précise qu'il fut « près de cinq semaines proche de mon dit sieur l'ambassadeur », mais il ne précise pas qu'il a demandé son départ plus de 10 jours avant de partir : *Les œuvres complètes de Champlain*, vol. 2, p. 1080.

52 « Memorial pro nova francia restitutioni Serenessimi Magna Britannia Regi consilio datum primo decembris 1629 », MAE, CP Angleterre 43, f° 352. Pour une version anglaise de ce document, voir : NA, SP 103/10/390; « Châteauneuf à Richelieu », 5 décembre 1629, MAE, CP Angleterre 43, f° 355.

les ont prins sur eulx et ainsy qu'il leur a esté libre d'y descendre[53] ». Cette réponse ne satisfait pas Châteauneuf, qui va continuer à se battre afin que l'Acadie soit rétrocédée à la France. Malheureusement, cette position, si elle est appuyée par le gouvernement de Louis XIII, se trouve bien loin dans l'ordre de ses priorités, ce qui alimente la croyance qu'entretiennent les négociateurs anglais sur le peu d'intérêt qu'il porte au sort de l'Acadie.

**Un « tiens » est-il préférable à deux « tu l'auras »?**

Le cardinal de Richelieu se trouve dans une situation inconfortable au tournant de l'année 1630. Ses intérêts personnels demandent que la France récupère au plus tôt le Canada, qu'il n'a pas su préserver des Anglais d'autant que l'on savait que ces derniers, après avoir échoué dans leur tentative de prendre Québec en 1628, allaient revenir à la charge l'année suivante[54], et pour l'exploitation duquel ses associés se sont endettés. Or, les fidélités personnelles, à cette époque, ne sont pas éternelles. Les factions curiales ne sont pas homogènes et ne se construisent pas autour de principes idéologiques ou politiques bien définis. L'ambition des uns et des autres, les animosités personnelles et les liens parentaux se révèlent souvent beaucoup plus importants dans le positionnement des courtisans que les facteurs idéologiques[55]. La perte de la Nouvelle-France peut entraîner un effritement de son réseau, au moment où sa position au sein du gouvernement est loin d'être assurée. L'influence que Richelieu exerce auprès du roi provoque bien des mécontentements qui se traduisent par des conspirations nobiliaires importantes, comme celle de Chalais en 1626 ou la fuite du royaume du frère et héritier de Louis XIII, Gaston d'Orléans, qui cherche à échapper à la « tyrannie » du cardinal et qui se trouve d'ailleurs en Lorraine au moment où les négociations débutent au sujet de la restitution à la France des territoires qu'elle revendique en Amérique du Nord[56]. De plus, des

53 « Châteauneuf à Bouthillier », 21 février 1630, MAE, CP Angleterre 44, f° 32. Edmonds présente officiellement cette position aux autorités françaises en janvier: « Edmonds à Dorchester », 23 janvier 1630, NA, SP 78/86, f° 17.

54 « Lettre à Monseigneur de Bailleul », 29 décembre 1628, de Calais, MAE, MD France 791, f° 219.

55 Sharon Kettering, *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, New York, Oxford University Press, 1986; J.H. Elliott, *Richelieu and Olivares*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 56-59; Ronald G. Asch, « Courtiers, Patronage and Faction in Early Stuart England: The Caroline Court and the Limits of Prosopography (c. 1625-40) », dans Jean-Philippe Genet et Günther Lottes (dir.), *L'État moderne et les élites, XIIIe-XVIIIe siècles : apports et limites de la méthode prosopographique*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1996, p. 149-163.

56 « Mémoires de Richelieu », dans Joseph-François Michaud et Jean-Joseph-François Poujoulat (dir.), *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris,

divisions se font de plus en plus sentir entre le cardinal et la reine-mère, Marie de Médicis, notamment au sujet de l'Espagne, que le premier considère comme le principal ennemi de la France, tandis que la seconde souhaite un apaisement des tensions latentes avec Madrid[57]. Dans les circonstances, Richelieu ne peut se permettre de perdre des appuis parmi ses fidèles. De plus, en tant que grand maître de la navigation et du commerce de France, le cardinal a tout intérêt à voir les échanges reprendre au plus tôt entre les deux rives de la Manche. Or, prises et contre-prises continuent de part et d'autre et seule la signature d'un traité plus solide peut y mettre un terme. Richelieu a donc tout intérêt à voir la France remettre la main au plus vite sur le Canada, à voir les relations commerciales se rétablir avec l'Angleterre et à ne pas antagoniser le monarque anglais, qui est courtisé par l'Espagne, au moment où la France espère que Charles I^er^ se joindra à Louis XIII afin de combattre les Habsbourg.

La situation politique n'est pas plus limpide outre-Manche. L'assassinat en août 1628 du duc de Buckingham, principal ministre et favori de Charles I^er^, provoque un vide autour du roi que plusieurs membres de son gouvernement cherchent à combler. L'Angleterre vit alors une période difficile. Les guerres dans lesquelles elle s'est engagée en 1625 contre l'Espagne et en 1627 contre la France ne lui procurent aucun avantage et provoquent de plus en plus de mécontentement au sein de la population, d'autant qu'elles détournent le royaume de ce qui est son principal objectif sur la scène internationale depuis près d'une décennie, soit la restitution à l'électeur palatin Frédéric V, beau-frère de Charles I^er^, de ses dignités et territoires, dont il a été dépouillé par l'empereur après avoir accepté la couronne de Bohême en 1619[58]. Très critique de la gestion royale des affaires, le Parlement n'est plus convoqué à partir du mois de mars 1629, privant le souverain des moyens de renflouer ses coffres, qui sont désespérément vides. Dans ce contexte, le lord trésorier Richard Weston se fait le champion d'une politique pacifique et d'une austérité financière permettant au gouvernement de se passer du Parlement, et d'un rapprochement avec l'Espagne, dont la monarchie est considérée comme plus stable que celle de

Guyot Frères, 1836-1851, 2^e^ série, vol. 7, p. 309-405; « Edmonds à Dorchester », 31 octobre 1629, NA, SP 78/85, f^o^ 62.

57 Jean-François Dubost, *Marie de Médicis : la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, p. 744-764.

58 Brennan C. Pursell, *The Winter King: Frederick V of the Palatinate and the Coming of the Thirty Years' War*, Aldershot, Ashgate, 2003.

France[59]. Face à lui se dresse un parti mené par le responsable des affaires étrangères, sir Dudley Carleton, vicomte Dorchester, et les comtes de Pembroke et Holland, qui favorisent plutôt la coopération avec le Parlement, la bonne entente avec la France et une politique agressive devant permettre la restitution du Palatinat à Frédéric V[60]. Tous puritains qu'ils soient, ils sont proches d'Henriette-Marie, qui entretient une mauvaise relation avec Weston en raison des manières brusques de ce dernier et de sa volonté de couper dans les dépenses de sa maison. Châteauneuf, dont un des mandats est d'empêcher la conclusion de la paix entre l'Angleterre et l'Espagne, s'associe immédiatement à cette faction et tente d'influencer directement la reine en s'appuyant notamment sur un Français réfugié en Angleterre depuis 1626 en raison de son implication dans la conspiration de Chalais, le chevalier de Jars, devenu un proche de Buckingham et un partenaire de tennis du roi[61].

Les négociations anglo-françaises qui se déroulent après la signature du traité de Suse s'articulent autour de ces luttes de factions, une situation qui devient encore plus évidente au début de l'année 1630, lorsque Châteauneuf est remplacé par un ambassadeur ordinaire, le marquis de Fontenay-Mareuil, à qui il est demandé, notamment, de poursuivre « selon les advis et addresses qu'il luy donnera [...] *et lorsqu'il en verra l'opportunité*, la restitution de Canada[62] ». Prévu de longue date, ce changement dans la représentation française est dans l'ordre des choses, la mission d'un ambassadeur extraordinaire étant par définition temporaire et limitée à un

59 Albert J. Loomie, « The Spanish Faction at the Court of Charles I, 1630–8 », *Historical Research*, vol. 59, n° 139 (1986), p. 37-49; Kevin Sharpe, *The Personal Rule of Charles I*, New Haven, Yale University Press, 1992, p. 173-179; Michael Van Cleave Alexander, *Charles I's Lord Treasurer: Sir Richard Weston, Earl of Portland, 1577-1635*, Londres, Macmillan, 1975.

60 John Reeve, « Sir Dudley Carleton and Sir Thomas Roe: English Servants of the Queen of Bohemia and the Protestant International during the Thirty Years War », *Parergon*, vol. 32, n° 3 (2015), p. 151-181.

61 « Girolamo Sorranzo au doge et au sénat », 7 septembre 1629, dans Allen B. Hinds (dir.), *Calendar of State Papers and Manuscripts Relating to English Affairs, Existing in the Archives and Collections of Venice*, Londres, Longman, Green, Longman, Roberts and Green, 38 vol., 1864-1947, vol. 22, p. 177; R.M. Smuts, « The Puritan Followers of Henrietta Maria in the 1630s », *The English Historical Review*, vol. 93, n° 366 (1978), p. 26-45. Par ailleurs, Henriette-Marie n'entretient pas toujours de bonnes relations avec Richelieu : « Richelieu à la reine d'Angleterre », *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État*, vol. 3, p. 507.

62 « Instruction baillée à M. de Fontenay Mareuil s'en allant ambassadeur ordinaire en Angleterre du 27e janvier 1630 », MAE, CP Angleterre 44, f° 14 (nous avons souligné).

sujet précis[63]. Le retour de Châteauneuf auprès du roi cacherait cependant, selon l'ambassadeur vénitien à Londres, une certaine rivalité avec Richelieu. Girolamo Soranzo croit que le cardinal a une si haute opinion de son représentant londonien que son estime se transforme « en peur et en jalousie, et il pourrait même aller jusqu'à tenter de lui retirer l'honneur qu'il pourrait découler d'un tel traité[64] ». Giovanni Soranzo, qui partage l'admiration de son collègue pour Châteauneuf, reprend cette idée quatre mois plus tard, au moment du départ du marquis de la cour de Charles Ier : « les motifs de cet ordre [son retour en France] sont bien apparents, puisqu'on a toujours dit que le cardinal est jaloux de ce ministre[65] ». Chose certaine, les relations tendues entre Weston et Châteauneuf n'échappent à personne – le premier aurait d'ailleurs demandé à Louis XIII le rappel du second[66] – et l'ambassadeur vénitien prévoit que le lord trésorier cherchera à s'entendre avec Fontenay-Mareuil, ne serait-ce que pour nuire à l'ancien ambassadeur extraordinaire[67].

Alors que Châteauneuf est sur le point de retourner en France, les instructions de Fontenay-Mareuil ne font pas de la question nord-américaine l'affaire la plus pressante, puisqu'il ne doit aborder la question que « lorsqu'il en verra l'opportunité[68] ». Cette retenue traduit la crainte de voir les Anglais se jeter dans les bras espagnols au moment où la France prépare son offensive en Italie du Nord. Les interlocuteurs de Châteauneuf, pour leur part, se disent prêts à restituer dans un premier temps Québec en attendant la conclusion d'un accord au sujet de Port-Royal, une proposition qui permettrait à la Compagnie des Cent-Associés de reprendre l'exploitation du Canada. Cette suggestion est toutefois rejetée par Châteauneuf, qui y voit un danger : « si je me contente de Quebec,

63 « Girolamo Soranzo au doge et au sénat », Londres, 24 août 1629, *Calendar of State Papers*, Venice, vol. 22, p. 169; « Richelieu à Châteauneuf », 9 octobre 1629, Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État, vol. 3, p. 447; Jean Hotman, L'ambassadeur, s.l., 1603, chap. 1, p. 3.

64 « Girolamo Soranzo au doge et au sénat », Londres, 2 novembre 1629, *Calendar of State Papers*, Venice, vol. 22, p. 220.

65 « Giovanni Soranzo au doge et au sénat », Londres, 1er mars 1630, *Calendar of State Papers Venice*, vol. 22, p. 294.

66 Alexander, *Charles I's Lord Treasurer*, p. 156.

67 « Giovanni Soranzo au doge et au sénat », 3 mai 1630, *Calendar of State Papers, Venice*, vol. 22, p. 331.

68 Seule la rétrocession du Canada est mentionnée dans ses ordres de mission, mais cela peut traduire une confusion avec la Nouvelle-France. Aucun autre document ne permet de mesurer la portée exacte de cette phrase, mais ses actions sont centrées sur la restitution du Canada et non de l'ensemble de la Nouvelle-France.

ils prendront mon silence en acceptation de partie de ma demande pour un consentement de leur possession et que la chose ayant esté contestée je me suis contenté de Quebec[69] ». Elle est d'autant plus inacceptable pour lui que Charles Ier serait sur le point d'envoyer de nombreux hommes en Acadie et qu'il serait difficile de les rapatrier par la suite, « estans toutte sorte de gens vagabonds, barbares et sauvages d'Escosse qu'ils envoient la qu'ils scavent peu obeir ». Son opinion est suivie par Richelieu, qui ne peut donner l'impression de renoncer à un territoire revendiqué par la France[70].

Cela étant dit, le cardinal et le roi n'ont pas le sort immédiat de la Nouvelle-France en tête de leur priorité, les relations avec l'Espagne représentant leur principale préoccupation, ce qui transparaît dans leurs décisions concernant l'outremer. Dans les premiers mois de l'année 1630, les Français préparent des navires destinés à faire voile vers l'Amérique, non pas pour reprendre Québec, mais pour se diriger, selon Edmonds, vers l'île antillaise de Saint-Christophe, qui a fait l'objet d'une entente de partage entre les Anglais et les Français en 1627 et qui a été attaquée à la fin de l'année précédente par les Espagnols[71]. Les « complaintes inopportunes » des Cent-Associés auraient toutefois amené les autorités à les utiliser pour le recouvrement du Canada, pour lequel les personnes engagées dans la Compagnie avaient dû à nouveau emprunter en vue d'un embarquement en 1630[72]. Cette flotte, finalement, ne traverse pas l'Atlantique, mais le premier objectif qui lui a été fixé témoigne de l'importance de l'Espagne dans les affaires politiques du temps : se venger de Madrid apparaît à Richelieu, qui quitte d'ailleurs Paris à la fin de 1629 « pour aller en Italie » afin de se rapprocher de la scène où la confrontation avec Philippe IV est sur le point d'éclater, plus important à court terme que de reprendre possession du Canada[73].

---

69 « Châteauneuf à Richelieu », 21 février 1630, MAE, CP Angleterre 44, f° 32.

70 « Richelieu à Weston », 25 mai 1630, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État*, vol. 3, p. 673; « État des négociations entre la France et l'Angleterre rédigé par les commissaires anglais », 25 mai 1630, MAE, CP Angleterre 44, f° 72.

71 « Châteauneuf à Richelieu », 21 et 26 novembre 1629, MAE, CP Angleterre 43, f$^{os}$ 331 et 345; « Sir William Killigrew à Dorchester », dans W. Noel Salisbury (dir.), *Calendar of State Papers Colonial, America and West Indies*, vol. 1 : 1574-1660, Londres, Her Majesty Stationery Office, 1860, p. 105; « Augier à Dorchester », 6 décembre 1629, NA, SP 78/85, f° 140.

72 « Edmonds à Dorchester », 22 mars 1630, NA, SP 78/86, fo 157; *Les œuvres complètes de Champlain*, vol. 2, p. 1086; Carpin, *Le réseau du Canada*, p. 129.

73 « Richelieu à Monsieur le maréchal de La Force », 2 janvier 1630, *Lettres, correspondance diplomatique et papiers d'État*, vol. 3, p. 508.

L'absence du cardinal de la cour, qui se prolonge jusqu'en septembre 1630, se traduit immédiatement par une lutte de pouvoir entre les ministres demeurés à Paris, « chacun voulant être le maître quand celui qui a la principale direction des affaires est absent[74] ». Revenu en France, Châteauneuf continue ainsi à se mêler des affaires anglaises, même si la responsabilité de celles-ci incombe à Claude Bouthillier, secrétaire d'État responsable du département des affaires étrangères depuis 1629, une des plus fidèles créatures de Richelieu[75]. Selon l'agent anglais René Augier, l'ancien ambassadeur manœuvre afin que tout ce qui concerne les relations entre les deux royaumes passe entre ses mains[76]. Châteauneuf, contrairement à Bouthillier, n'est pas une créature du cardinal. Proche du roi et de son favori le duc de Luynes, il aurait été l'un des deux hommes chargés en 1617 de signifier à Richelieu l'ordre de quitter la cour à la suite de la prise de pouvoir personnel de Louis XIII[77]. Grand admirateur de Richelieu, son remplaçant à Londres ne tarde pas à donner raison à Giovanni Soranzo en développant une relation étroite avec Weston. Les deux hommes collaborent avec d'autres créatures du cardinal afin de trouver une solution à la question nord-américaine qui satisferait la Compagnie des Cent-Associés.

Châteauneuf considère toujours la Nouvelle-France comme un tout et estime que Charles Ier lui a promis de la restituer entièrement[78]. Il insiste d'autant plus sur ce point que des assurances à cet effet lui auraient été données par Walter Montague, un membre de la faction de Dorchester qui cherche, avec l'appui de Châteauneuf et contre la volonté de Weston, à se faire nommer ambassadeur en France[79]. Son intransigeance n'est pas sans risque pour le royaume, car elle empêche l'atteinte d'un règlement général avec l'Angleterre, qui pourrait être tentée de s'allier formellement avec

74 « Mémoires de Richelieu », dans Michaud et Poujoulat, *Nouvelles collections des mémoires*, vol. 8, p. 151; « Richelieu au garde des sceaux », 12 février 1630, *Lettres, correspondance diplomatique et papiers d'État*, vol. 3, p. 535.

75 Ranum, *Les créatures de Richelieu*, p. 52-58 et 205-221; Yves Le Guillou, « Les Bouthillier de l'avocat au surintendant (ca 1540-1652) : histoire d'une ascension sociale et formation d'une fortune », thèse non publiée pour le diplôme d'archiviste-paléographe, École nationale des Chartes, 1997. Hildesheimer, *Richelieu*, p. 266.

76 « Augier à Dorchester », 17 décembre 1630, NA, SP 78/87, f° 501.

77 Joseph Bergin, *L'ascension de Richelieu*, Paris, Payot, 1994 [1991], p. 220.

78 « Augier à Dorchester », 16 octobre 1630, NA, SP 78/87, f° 308.

79 « Giovanni Soranzo au doge et au sénat », 24 janvier 1631, *Calendar of State Papers, Venice*, vol. 22, p. 466; « Augier à Dorchester », 17 décembre 1630, NA, SP 78/87, f° 501. Selon Soranzo, les menées de Châteauneuf et de Montague ne sont guidées que par les « passions » du premier contre Weston et Fontenay-Mareuil : « Giovanni Soranzo au doge et au sénat », 7 février 1631, *Calendar of State Papers, Venice*, vol. 22, p. 470.

l'Espagne contre Louis XIII[80]. De plus, elle entrave la reprise du commerce entre les deux rives de la Manche et ne permet pas aux Cent-Associés de remettre la main sur le Canada. Les tensions avec la faction menée par Marie de Médicis ne cessant d'augmenter, Richelieu ne peut prendre le risque de s'aliéner un diplomate d'expérience dont la famille est associée depuis trois générations aux relations anglo-françaises et qui n'a pas démérité[81].

De part et d'autre de la Manche, on essaie de dénouer l'impasse en reprenant la suggestion anglaise présentée initialement au début de l'année 1630 de scinder le problème. En octobre, monsieur Boutard, secrétaire de Fontenay-Mareuil, quitte Londres pour la France afin de proposer le règlement immédiat des questions qui, selon lui, vont de soi, comme la restitution de Québec à la France et des navires saisis de part et d'autre[82]. Il intervient auprès du père Joseph, un des plus proches conseillers de Richelieu, afin de disposer l'esprit de celui-ci « à gouster les remedes doux necessaires a son maintien, et non les violents dont le garde des sceaux [Châteauneuf] se sert non seulement en nos affaires, mais mesmes en beaucoup d'autres en ceste cour[83] ». Il suggère que les points toujours en litige, notamment la restitution de Port-Royal et de l'Acadie, soient laissés au bon jugement des ministres royaux ou d'arbitres désignés afin de résoudre la question. Cette intervention est loin d'être fortuite. En effet, des représentants anglais et français se sont arrangés pour que la question des territoires revendiqués par la France en Amérique du Nord soit présentée au Conseil de Louis XIII par un de ses membres, le maître des requêtes Jean de Lauson, qui est, par ailleurs, directeur de la Compagnie des Cent-Associés. Lauson doit y affirmer que le retour du Canada dans le giron royal peut

80 L.J. Reeve, *Charles I and the Road to Personal Rule*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 252; M.J. Havran, *Caroline Courtier: The Life of Lord Cottington*, Columbia, University of South Carolina Press, 1973, p. 102; J.H. Elliott, *The Count-Duke of Olivares: The Statesman in an Age of Decline*, New Haven, Yale University Press, 1988, p. 403.

81 Son grand-père, Claude II de l'Aubespine, est l'un des plénipotentiaires chargés de négocier le traité d'Ardres qui, en 1546, met un terme à la guerre franco-anglaise commencée trois ans plus tôt. Son père, Guillaume de l'Aubespine, est ambassadeur auprès d'Élizabeth Ire de novembre 1584 à février 1589 : Jean Du Castre d'Auvigny, « Charles de l'Aubespine, marquis de Château-neuf, Garde des sceaux, Ministre sous la minorité de Louis XIV », *Les vies des hommes illustres de la France : depuis le commencement de la monarchie, jusqu'à présent*, Amsterdam, 1734, t. 4, p. 576-603.

82 L'ambassadeur vénitien à Londres signale son départ dans une lettre datée du 11 octobre : *Calendar of State Papers, Venice*, vol. 22, p. 425.

83 « Augier et de Vic à Dorchester », 19 décembre 1630, NA, SP 78/87, f° 511. Gustave Fagniez qualifie le père Joseph et Bouthillier de protecteurs de Fontenay-Mareuil et d'ennemis de Châteauneuf : *Le père Joseph et Richelieu : 1577-1638*, Paris, Hachette, 1894, vol. 2, p. 229.

se faire immédiatement, les Français ne devant accepter en échange que de rendre aux Anglais certains navires qu'ils leur ont pris. Bouthillier et d'autres membres du Conseil associés à Richelieu appuient cette proposition qui, comme l'intervention de Boutard le montre, a reçu l'aval de Fontenay-Mareuil et des membres de l'entourage de Weston. Châteauneuf refuse toutefois d'envisager un tel scénario, présenté par quelqu'un en qui il n'a aucune confiance et qu'il tient en partie responsable de la prise de Québec[84]. L'ancien ambassadeur soutient qu'on ne peut envisager séparément les questions du Canada et de l'Acadie, et bloque la tentative menée par Lauson[85]. Cet échec n'empêche pas les négociateurs anglais de revenir à la charge le mois suivant en proposant à leurs vis-à-vis de laisser le soin de la discussion à Fontenay-Mareuil – une suggestion évidemment inacceptable pour Châteauneuf – ou de confier le règlement du différend à un arbitre, ce qui est refusé en raison de la difficulté d'en trouver un qui serait accepté par les deux parties et du temps qu'il faudrait pour en arriver à une décision[86]. Ces revers, selon l'ambassadeur vénitien en poste à Londres, n'abattent pas Fontenay-Mareuil qui, « bien qu'irrité d'avoir été très mal traité par le garde des Sceaux [c.-à-d. Châteauneuf, nommé à cette fonction en novembre 1630], se conduit très franchement et prudemment, étant conduit par la raison plutôt que par la passion; mais l'influence de Châteauneuf règne en France, et ce que l'un construit, l'autre le détruit[87] ». L'animosité entre les deux hommes est telle que, lorsqu'enfin un accord est conclu entre les deux royaumes en avril 1631, Châteauneuf aurait cherché le moyen de prolonger indûment les négociations pour ne pas voir son rival l'évincer dans la conduite des relations entre les deux rives de la Manche[88].

En janvier 1631, une conférence est organisée entre représentants français et anglais afin d'en arriver à une entente sur les difficultés qui subsistent entre les deux royaumes. Les discussions vont bon train au point que, le 21, Augier et de Vic informent lord Dorchester qu'il ne reste qu'« à vuider le different de Port Royal qui est l'unique accroche de l'execution

84 « sy Monsieur de Lauson eust eu aultant d'experience comme de zele et de devotion, le mal qu'ilz ont receu ne feust pas arrive », avait-il écrit en novembre 1629 à Richelieu en faisant référence aux malheurs des Cent-Associés : MAE, CP Angleterre 43, f° 345.

85 « De Vic et Augier à Dorchester », 7 décembre 1630, NA, SP 78/87, f° 459.

86 « Augier et de Vic à Dorchester », 21 janvier 1632, NA, SP 78/88, f° 37.

87 « Giovanni Soranzo au doge et au sénat », Londres, 24 janvier 1631, *Calendar of State Papers, Venice*, vol. 22, p. 466.

88 « Giovanni Soranzo au doge et au sénat », Londres, 9 mai 1631, *Calendar of State Papers, Venice*, vol. 22, p. 503.

de ce que dessus, et qui seul empesche auiourd'huy ceste liberte et utilite reciproque[89] ». Les représentants de Charles Ier continuent à soutenir les prétentions écossaises sur ce territoire en les fondant sur « le droict de descouverte et par celuy de possession », ce à quoi leurs interlocuteurs rétorquent que « les François en estoient les premiers possesseurs ». Les discussions menaçant de s'éterniser, les négociateurs anglais commencent à se demander s'il vaut vraiment la peine « qu'un different de si peu de consideration » empêche l'atteinte d'une paix globale qui serait grandement profitable à l'Angleterre. Après avoir échangé avec plusieurs personnes connaissant bien l'Acadie, ils expriment leurs doutes sur le potentiel de la région, qui ne pourrait fournir qu'environ 1 000 fourrures d'orignal et autant de castor annuellement[90]. Tandis que Châteauneuf martèle qu'Alexander « seul empesche par son interest particulier que ces deux couronnes ne jouissent du benefice de la paix », il laisse entrevoir que Louis XIII entend utiliser la force afin de parvenir à ses fins. Dans les circonstances, Charles Ier accepte finalement de demander à ses sujets d'évacuer Port-Royal, mais sans pour autant reconnaître la souveraineté de Louis XIII sur les territoires qu'il revendique en Amérique du Nord[91].

## Conclusion

L'Acadie, au tournant des années 1630, n'est pas pensée comme faisant partie d'un ensemble territorial promis à un grand avenir. Séparée du Canada 20 ans auparavant, son développement ne retient pas l'attention des autorités gouvernementales, qui laissent à des particuliers le soin d'en exploiter les quelques richesses. L'extension des présences française et anglaise en Amérique du Nord est le fait, à cette époque, d'individus ou de compagnies dont les opérations sont légitimées a posteriori par l'État, celui-ci réagissant essentiellement à des initiatives déployées par certains de ses sujets dont les intérêts ne convergent pas toujours avec ceux de la couronne ou sont envisagés indépendamment de projets promus par d'autres individus[92]. Les négociations qui suivent la guerre anglo-française

89 NA, SP 78/88, f° 37.

90 « Augier et de Vic à Dorchester », 28 janvier 1631, NA, SP 78/88, f° 50.

91 Michel De Waele, « L'affaire de la Mary Fortune : les traités de Saint-Germain de 1632 et la souveraineté sur le Canada », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 73, n° 4 (printemps 2020), p. 61-82.

92 Elizabeth Mancke et John G. Reid, « Elites, States, and the Imperial Contest for Acadia », dans John G. Reid, Maurice Basque, Elizabeth Mancke, Barry Moody, Geoffrey Plank et

de 1627-1629 forcent les gouvernements de Paris et de Londres à se positionner officiellement au sujet de la souveraineté qu'ils revendiquent en Amérique du Nord. De l'affirmation de celle-ci sur papier à sa défense dans le cadre de négociations diplomatiques, il y a un pas important ce qu'exprime Charles Ier en mars 1631 : « jamais les places prises et détenues en Amérique ne sont-elles devenues l'enjeu central des relations entre États européens, au point qu'elles provoqueraient des disputes et l'interruption des traités entre les royaumes et les États[93] ». Ne sachant trop comment réagir face à cette situation inédite, les deux gouvernements deviennent les otages des factions qui se disputent le pouvoir en leur sein. Richelieu, dans ce cadre, est coincé entre l'arbre et l'écorce. Sa conception de l'honneur du roi et du royaume lui interdit d'abandonner officiellement l'Acadie. Mais il ne peut se montrer trop vindicatif à ce sujet, car les intérêts de la France lui demandent d'éviter une rupture avec l'Angleterre qui pourrait pousser cette dernière dans une alliance avec l'Espagne. Par ailleurs, ses intérêts personnels l'incitent à favoriser une restitution rapide du Canada et une reprise du commerce entre les deux rives de la Manche, qui butent sur le différend acadien, placé par Châteauneuf au diapason de l'honneur national. Le destin de cette région s'inscrit ainsi dans des dynamiques complexes, qui marient les espaces américain et européen et qui s'inscrivent dans le cadre politico-social de deux monarchies qui sont aux prises avec des luttes de factions et qui ne disposent pas d'une vision claire de ce qu'elles veulent faire des territoires qu'elles revendiquent en Amérique du Nord, ni de leur contribution possible à l'établissement d'un empire auquel personne ne pense encore.

---

William Wicken (dir.), *The "Conquest" of Acadia, 1710: Imperial, Colonial and Aboriginal Constructions*, Toronto, University of Toronto Press, 2003, p. 26; Elizabeth Mancke, « Empire and State », dans David Armitage et Michael J. Braddick (dir.), *The British Atlantic World, 1500–1800*, New York, Palgrave Macmillan, 2009, p. 200; L.H. Roper, *Advancing Empire: English Interests and Overseas Expansion, 1613–1688*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017; Dewar, *Disputing New France.*

93 « Dorchester à de Vic et Augier », 12 mars 1631, NA, SP 78/88, f° 196.

**MICHEL DE WAELE** teaches history at Laval University. He is conducting research on France's political history in the XVIth and XVIIth centuries. He published, among other books and articles, *Réconcilier les Français : Henri IV et la fin des troubles de religion* (2010) and *L'affirmation du fait colonial dans les relations internationales. La guerre franco-anglaise de 1627-1629* (2022).

**MICHEL DE WAELE** est professeur d'histoire à l'Université Laval. Spécialiste de l'histoire politique de la France aux XVIe et XVIIe siècles, il est entre autres l'auteur de *Réconcilier les Français : Henri IV et la fin des troubles de religion* (2010) et de *L'affirmation du fait colonial dans les relations internationales. La guerre franco-anglaise de 1627-1629* (2022).